

**Motion proposée au Conseil d'administration du lycée Blaise Pascal de Rouen réuni le 27 janvier 2022 par
les représentants des personnels enseignants, de documentation et d'éducation concernant
la répartition horaire globale pour l'année 2022-2023**

Les représentants des personnels enseignants, de documentation et d'éducation du lycée Blaise Pascal tiennent à remercier la direction qui a travaillé, en toute transparence, à l'écoute des professeurs, lors de la répartition de la dotation horaire globale (DHG) accordée à l'établissement par le rectorat.

Cependant il n'est pas possible de voter pour une dotation qui diminue de 25 h à la rentrée prochaine : le lycée perd notamment 18 heures-postes (un Equivalent Temps Plein) alors que les effectifs des élèves prévus en antebac sont stables et que ceux en postbac sont évalués en très légère diminution : ils seront probablement, comme par le passé, en augmentation à la rentrée, mais seuls des moyens en heures supplémentaires seront finalement attribués pour ajustement.

Or cette dotation impose des taux très élevés et inacceptables d'Heures Supplémentaires Annuelles : 15.8% d'HSA au Lycée général et technologique (LGT) et 16.4% à la Section d'enseignement professionnelle (SEP), ceci au détriment des heures-postes.

Les représentants des personnels enseignants, d'éducation et de documentation du CA rejettent donc le chiffrage et la répartition forcément contrainte de la DHG. Cette dotation alourdit la charge de travail des personnels, ne permet pas la réalisation de conditions d'études satisfaisantes pour les élèves : nous exigeons davantage d'ambition pour la réussite de tous les élèves, et rappelons que le lycée Blaise Pascal de Rouen accueille des élèves de tous milieux sociaux et en particulier de nombreux boursiers.

Le contexte sanitaire fortement dégradé depuis 2 ans, exige - au LGT comme dans la SEP - la création de nombreux postes, pour travailler avec des effectifs réduits, pour pallier les inconvénients et les lacunes de l'enseignement à distance, les absences des élèves victime du Covid...

La volonté gouvernementale de réduire les dépenses publiques, se manifeste ici au détriment de la qualité de l'enseignement public. Les conséquences de ce choix sur les conditions d'enseignement et d'apprentissage sont en effet nombreuses : moins de cours à effectifs réduits dans plusieurs disciplines, désormais aux horaires dits « plancher », diminution du nombre de groupes d'options, mais augmentation du nombre d'élèves par « classe », la jauge des 35 élèves par division est devenue la norme.

Ce choix se traduit très concrètement pour les enseignants par la proposition systématique - voire l'imposition- d'heures supplémentaires, et donc souvent par l'attribution d'une classe supplémentaire dans leur service, ce qui rend plus difficile le suivi de chaque élève et dégrade la qualité de leur enseignement. Nous dénonçons ce choix qui ne constitue pas une solution ni à la baisse des DHG accordées ni à la chute du niveau de vie des enseignants. Il s'agit là encore d'effectuer quelques économies : le ministère peut ainsi recruter d'autant moins de professeurs qualifiés, que les heures d'enseignement sont absorbées par des collègues déjà en poste.

Parce qu'ils dénoncent cette pression des heures supplémentaires, l'augmentation de la charge de travail qui ne fait qu'accroître la dégradation du service public d'éducation, les professeurs du Conseil d'administration s'opposent au Tableau récapitulatif des moyens par discipline (TRMD) proposé. Ce vote est motivé par la volonté d'interpeller le rectorat quant à l'insuffisance des moyens accordés pour l'année scolaire à venir et ne constitue en rien une sanction du travail de la direction de l'établissement.

Les élus représentants des personnels enseignants au conseil d'administration du Lycée Blaise Pascal de Rouen exigent la transformation d'un volant d'heures supplémentaires en heures-postes afin de retrouver les 18 heures-postes retirées au LGT et un taux d'HSA à la SEP de 9% comme en 2020, année où le nombre d'élèves était quasi identique à celui prévu à la rentrée 2022.